

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 16 octobre 2020

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4122-2020.

Causes tarifaires 2021 et 2022 et rapports annuels 2019 et 2020 de *Gazifère inc.*
Phase 3A.

Demande délai pour la preuve de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) demande respectueusement à la Régie de lui permettre de déposer sa preuve en Phase 3A du présent dossier **le jeudi 22 octobre 2020 à 12h.**

Notre mémoire, déjà amorcé, est en effet interrompu depuis 3 jours car notre analyste principal Monsieur Jean Schiettekatte, qui se trouve à Whapmagoostui dans un autre dossier jusqu'au 20 octobre 2020, fait face à un défaut persistant de connexion Internet dans cette communauté (défaut plus grave qu'à l'habitude). Depuis trois jours, il lui est en effet impossible de transmettre quelque pièce jointe que ce soit à ses courriels. Sa réception Internet est aussi beaucoup plus lente qu'usuellement dans cette communauté et la communication téléphonique est également peu audible. Notre analyste ne peut donc transmettre aux autres membres de l'équipe ses versions du mémoire ni tenir une séance téléphonique avec l'équipe, probablement jusqu'à son retour. Après son retour, Monsieur Schiettekatte et le reste de l'équipe auront besoin de deux jours pour compléter le mémoire (ce travail pourra alors être effectué les deux soirées des 20 et 21 octobre puisque, le jour, celui-ci participe à une audience avec le soussigné), d'où le délai demandé au 22 octobre.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse.